



Politique d'évaluation

PRÉAMBULE

Par notre mission, nous encourageons les élèves à développer leur curiosité intellectuelle, leurs connaissances et leur sensibilité internationale afin d'appliquer leurs valeurs dans toutes les sphères de leur vie. Pour permettre ce développement global de l'apprenant, une politique d'évaluation est mise en place afin d'uniformiser les pratiques évaluatives, puisque nous sommes convaincus que le processus d'évaluation est primordial pour un apprentissage efficace, mais d'autant plus pour un enseignement mieux orienté. Pour ce faire, les membres de la communauté d'apprentissage ont un rôle important afin d'établir les critères d'évaluation, communiquer les objectifs et assurer une approche rétrospective. Ainsi, les principaux évaluateurs restent les titulaires de classe et les enseignants spécialistes. Toutefois, nous jugeons essentiel que l'élève puisse avoir une place active en participant à l'évaluation et en réfléchissant sur son apprentissage par l'entremise de rétroactions diverses. Il est alors capable de s'autoréguler, de se fixer des objectifs d'apprentissage et de prendre de meilleures décisions afin d'atteindre ces objectifs. Nous avons un grand souci d'inclure les parents davantage dans le processus d'évaluation afin qu'ils soutiennent l'apprentissage de leur enfant et qu'ils puissent aussi contribuer à son plaisir d'apprendre.

En se conformant au Programme de formation de l'école québécoise qui est axé sur le développement de compétences ainsi que sur le programme primaire de l'IB, les enseignants évaluent les connaissances liées aux six disciplines : langues, mathématiques, sciences humaines et naturelles, l'éducation personnelle, sociale et physique et les arts en plus des compétences liées aux approches de l'apprentissage. Aussi, nous observons la progression du développement des aptitudes du profil de la communauté d'apprentissage et de la compréhension des concepts de façon continue. Les élèves sont également amenés à développer une «compétence autre» à chacun des niveaux de leur parcours primaire qui est en lien étroit avec plusieurs sous-compétences des approches de l'apprentissage de l'IB.

	PRINCIPES (POURQUOI) Pourquoi l'évaluation prend-elle cette forme dans notre établissement?	ACTIONS (COMMENT) Quelles actions nos principes nous poussent-ils à entreprendre en matière d'évaluation?
RELATION planification/ apprentissage	L'évaluation a pour premier objectif d'offrir de la rétroaction à l'enfant sur son cheminement afin d'orienter la planification de l'enseignement dans le but de faciliter et d'améliorer l'apprentissage. Les enseignants doivent réfléchir aux preuves d'apprentissage qu'ils recueilleront. De plus, ils doivent assurer la continuité du processus d'apprentissage du début à la fin du parcours primaire de l'élève.	• Planification collaborative des activités d'enseignement et des tâches évaluatives par niveau (module de recherche) en ayant toujours en tête une intention bien précise (idée maîtresse) • Planification globale par niveau et spécialisation • Rencontres réflexives pédagogiques (RRP) • Partage avec les élèves des cibles d'apprentissages et des critères d'évaluation • Participation active des élèves
ZONE PROXIMALE DE DÉVELOPPEMENT	Il importe de déterminer les niveaux actuels de connaissance et d'expérience des élèves avant de commencer un nouvel apprentissage. La zone proximale de développement est différente pour chaque élève et chaque domaine d'apprentissage, car elle dépend des aptitudes, du développement des approches de l'apprentissage et des connaissances préalables de chacun.	• Vérification des connaissances antérieures • Modelages • Construction de cartes conceptuelles • Récupérations et 2^e pallier d'intervention sur des besoins spécifiques • Lecture nivelée, projet PEP • Manipulations syntaxiques
ÉVALUATION FORMATIVE	L'apprentissage et l'enseignement sont régulés à partir des données probantes provenant des évaluations formatives données par les enseignants tout au long de l'année.	• Grilles d'évaluation • Observations • Discussions • Entretiens • Sondes

		• Situations d'apprentissage (SA) • Notes évolutives • Évaluations par les pairs et autoévaluations • Rétroactions (orale ou écrite) • Fiches d'appréciation • Évaluation de la compréhension de l'idée maîtresse lors d'un module de recherche
PROGRESSION DES ÉLÉMENTS ESSENTIELS DU PP	Étant une école autorisée à offrir le Programme primaire de l'IB, il nous importe de vérifier la progression du développement des aptitudes du profil de la communauté d'apprentissage, du développement des approches de l'apprentissage, de l'acquisition de connaissances, de la capacité à poser des questions et finalement du passage à l'action.	• L'enseignant titulaire est responsable de recueillir des preuves des apprentissages en lien avec les modules de recherche de chaque élève. Ces preuves comprennent des travaux et activités démontrant le développement des approches de l'apprentissage, des aptitudes du profil de la communauté d'apprentissage, et des réflexions liées aux concepts. • L'exposition des élèves de la 6^e année.
AUTOÉVALUATION	Pour nous acquitter de notre mission qui est de former des apprenants engagés, respectueux et intègres, les élèves doivent être en mesure de s'autoévaluer de façon réfléchie sur leurs apprentissages dans le but de s'adapter et d'améliorer leur apprentissage.	• Retours réflexifs (ex. : journal de bord) • Discussions • Autoévaluations (observation des forces et défis personnels) • Co-évaluations • Évaluation par les pairs

ÉVALUATION SOMMATIVE	À la fin de tout apprentissage, il nous importe de vérifier la compréhension et la maîtrise des concepts enseignés de la façon la plus représentative et significative. « On évalue ce qu'on enseigne et de la façon dont on l'a enseigné! » Pour ce faire, il est important que les critères d'évaluation soient connus par les élèves dès le départ.	• Évaluations sommatives directement en lien avec les concepts enseignés • Situations d'apprentissage et d'évaluation (SAÉ) • Situations d'évaluation (SÉ) • Présentations orales • Recherches • Maquettes • Épreuves ministérielles ou du Centre de services scolaire • Entretiens • Évaluation de la compréhension de l'idée maîtresse lors d'un module de recherche
ÉVALUATION AUTHENTIQUE	Nous sommes convaincus que les meilleures évaluations sont celles qui sont authentiques ou qui ressemblent le plus à des situations réelles afin de favoriser une meilleure implication des élèves.	• L'évaluation met l'accent sur le développement de compétences et sur la démarche d'apprentissage contrairement à la simple recherche de la bonne réponse. • La plupart des tâches évaluatives proviennent de situations de la vie courante auxquelles les élèves peuvent s'identifier et qui favorisent l'engagement cognitif de l'apprenant. ➤ Est-ce un travail important? Valeur de la tâche ➤ Suis-je capable de faire ce travail? Sentiment de compétence ➤ Suis-je capable de gérer ce travail? Sentiment de contrôle
DIFFÉRENTIATION PÉDAGOGIQUE	Quelles que soient les connaissances, les attentes pour chaque niveau, les aptitudes ou les compétences évaluées, nous sommes conscients du fait qu'il existe de nombreuses façons possibles et valables par lesquelles l'élève peut nous montrer sa compréhension de ces éléments. Cela permet une approche	<u>Flexibilité</u> : Nous n'exigeons pas que les connaissances et les aptitudes de tous les élèves soient évaluées toujours de la même manière, car nous sommes conscients que l'important est de savoir si l'élève a compris, et non pas de demander à tous les élèves de montrer leur compréhension exactement de  Le diagramme illustre la triangulation des preuves d'apprentissage. Au centre, un triangle est formé par trois points : 'Conversations' en haut, 'Observations' en bas à gauche, et 'Productions' en bas à droite. À l'intérieur du triangle, le texte 'Critères d'évaluation' est visible. Le titre du diagramme est 'Preuves d'apprentissage par TRIANGULATION'. En bas à gauche, on lit 'Preuves d'apprentissage récentes' et en bas à droite, 'Tendances générales'.

	plus personnalisée plutôt que centrée sur les accomplissements en comparaison aux pairs.	la même façon. Nous valorisons et validons diverses formes d'évaluation, qui sont souvent variées et créatives. <u>Adaptation et modification</u> : voir <i>Politique des besoins éducationnels spéciaux</i>
ÉVALUATION DES ACTIVITÉS D' APPRENTISSAGE ET D' ÉVALUATION	Les enseignants, étant aussi des apprenants tout au long de leur vie, doivent s'assurer qu'il existe des liens évidents entre les activités d'apprentissage/évaluatives et l'idée maîtresse d'un module de recherche; des liens entre les pistes de recherche et l'idée maîtresse ainsi que des liens entre l'idée maîtresse et le thème transdisciplinaire. Plusieurs fois par année, les membres de l'équipe d'enseignants et de la direction se réunissent en comité pour discuter des différentes méthodes d'évaluation, ainsi que des grilles d'évaluation par compétence.	• À la fin de tout module de recherche, les enseignants travaillent en collaboration pour faire un retour réflexif sur l'efficacité et la pertinence des activités prévues et des évaluations administrées. • Afin de valider certaines évaluations, il arrive qu'on demande l'appui d'une conseillère pédagogique spécialisée en la matière. • Comité de la réussite et Comité Vie pédagogique.
COMMUNICATION	Les données provenant de l'évaluation sont importantes non seulement pour les enseignants, mais également pour toute la communauté d'apprentissage afin d'être transparent quant à la progression de l'apprentissage, les accomplissements des élèves et les domaines à améliorer.	Nous communiquons régulièrement les données provenant de l'évaluation aux élèves, aux parents et à la direction. • Normes et modalités des évaluations • Quatre communications officielles durant l'année • Bulletin régi par le ministère de l'Éducation remis aux parents • Présentation de travaux d'élèves • Rétroactions écrites sur des évaluations • Rencontres de parents • Communication par courriel, par téléphone ou par notes manuscrites

Droits et responsabilités de la communauté : politique d'évaluation

Communauté	Droits	Responsabilités
Direction	Faire des recommandations pour soutenir des pratiques évaluatives efficaces Exiger des traces variées et pertinentes en évaluation et des preuves de l'application du programme IB Avoir accès à l'évaluation afin d'être informée de manière à supporter la prise de décision.	S'assurer de l'application et de la diffusion des normes et modalités dans l'école. <i>« Approuve les normes et modalités d'évaluation des apprentissages de l'élève, notamment les modalités de communication ayant pour but de renseigner ses parents sur son cheminement scolaire, en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique et sous réserve des épreuves que peut imposer le ministre ou le centre de services scolaire » (LIP 96.15).</i> Faire le suivi des résultats des élèves et mettre en place le soutien nécessaire à la réussite des apprentissages. Faire appel à des professionnels au besoin. Faire appel au service des ressources éducatives pour soutenir les enseignants dans leur compréhension commune de l'évaluation (correction collective, outils communs, élaboration de grilles, etc.) ainsi qu'au niveau de la différenciation de leur enseignement, de leurs interventions et de leurs évaluations. Mettre au premier plan le jugement professionnel de l'enseignant. S'assurer du caractère confidentiel des évaluations et de la gestion des absences lors des épreuves ministérielles.

		Autoriser la reprise d'une année et le passage au secondaire. Favoriser, soutenir et coordonner la mise en place des pratiques efficaces et collaboratives en matière d'évaluation. Assurer la transparence du processus d'évaluation. S'assurer de l'organisation des périodes d'évaluation. S'assurer de la confidentialité des résultats, des plans d'intervention et des dossiers d'aide. Voir à l'élaboration et à la révision de la politique. Superviser la mise en œuvre de la politique et s'assurer de sa diffusion à l'ensemble de la communauté scolaire.
Enseignants	Choisir les outils d'évaluation les plus appropriés pour ses élèves. Décider des modes et des stratégies d'évaluation. Évaluer constamment et périodiquement les besoins et l'atteinte des objectifs par rapport à chacun des élèves qui lui sont confiés en se basant sur les progrès réalisés. Être soutenus par des collègues pour favoriser une évaluation juste et équitable.	L'enseignant joue un rôle central dans l'évaluation. En effet, il manifeste ses capacités d'évaluation en adoptant divers comportements : • Aider les apprenants à devenir des élèves montrant des capacités d'évaluation; • Utiliser les données et les preuves pour déterminer les stratégies de planification et d'enseignement; • Comprendre le but de l'évaluation, et sélectionner des stratégies et des outils appropriés; • Collaborer avec d'autres enseignants afin de concevoir des évaluations et de réviser leur notation, d'analyser les résultats et prévoir les étapes suivantes; • Fournir des rétroactions efficaces et communiquer les progrès en matière d'apprentissage;

	Obtenir du soutien adéquat pour appliquer les mesures adaptées (formation, ressources matérielles et humaines)	• Communiquer les preuves et les données aux élèves et aux membres de la communauté d'apprentissage; • Réfléchir sur les preuves et les données pour améliorer ses propres pratiques; • Prévoir diverses occasions de réussir; • Favoriser la réflexion des élèves en leur montrant des exemples ». (Organisation du Baccalauréat International, 2018) ***REEMPLACER PAR LA RÉFÉRENCE DU DOCUMENT Être le principal responsable de l'évaluation des apprentissages. Mesurer et évaluer de façon constante et périodique les élèves. Évaluer les besoins et l'atteinte des objectifs de chaque élève de son groupe en se basant sur les progrès réalisés. Réfléchir sur les preuves d'apprentissage et les données qui seront recueillies pour améliorer ses propres pratiques. Respecter et appliquer les normes et modalités en vigueur dans l'école. Assurer la continuité du processus d'apprentissage du début à la fin du parcours primaire de l'élève. Faire connaître aux élèves les cibles d'apprentissage, les critères d'évaluation et les attentes. Enseigner et accompagner les élèves à s'autoréguler lors des évaluations formatives. Mettre en place des pratiques universelles afin de favoriser la réussite de tous.
--	---	--

		Mettre en place des mesures de flexibilité, d'adaptation ou de modification selon ce qui se trouve dans le plan d'intervention de l'élève. Donner des rétroactions efficaces à tous les élèves de manière à ce que ceux-ci puissent autoréguler leur apprentissage. Communiquer par le biais du bulletin/communication unique les résultats des élèves tel que stipulé dans le Régime pédagogique. Communiquer avec les parents au besoin et en respectant la <i>Loi sur l'instruction publique</i> et le Régime pédagogique en vigueur. Diffuser les résultats et les moyens d'évaluation. Consigner une quantité suffisante de traces (observations, entretiens, productions) pour porter un jugement. Fournir une quantité suffisante d'évaluations sous diverses formes. Évaluer selon le programme prescrit (ministériel et international).
Personnel non-enseignant	Avoir accès aux évaluations des élèves qu'ils accompagnent afin de planifier leurs interventions et de proposer des pistes aux enseignants Participer à l'élaboration du plan d'intervention ou du plan d'action de l'élève Suggérer des interventions pouvant aider l'élève à l'équipe-multidisciplinaire travaillant avec celui-ci.	Contribuer à la suggestion ou à la mise à place de moyens pour soutenir l'enseignant dans sa tâche évaluative. Mettre en place les mesures adaptatives nécessaires à la réussite des élèves. Planifier conjointement la mise en œuvre des interventions visant à soutenir les élèves handicapés ou en difficultés d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) dans leur progression scolaire;

		Collaborer avec l'enseignant dans le dépistage des élèves EHDA et dans la mise en place d'adaptations et modifications permettant à l'élève de faire la démonstration de ses apprentissages tant en situation d'apprentissage qu'en situation d'évaluation.
Élèves	Collaborer à leur évaluation dépendamment des tâches (choix des critères, autoévaluation, réflexion, etc.). Participer, lorsque c'est possible, à la planification de la tâche d'évaluation. Avoir accès à une évaluation adaptée à leurs besoins (mesures d'adaptation ou modification - EHDA). Être informés des critères d'évaluation. Être évalués de façon juste et équitable. Être assurés de la confidentialité (résultats, plan d'intervention, dossier d'aide particulière).	S'investir activement afin de permettre de développer sa pensée critique, sa métacognition et sa capacité d'autoévaluation. Participer à différentes formes d'évaluation et de retours d'information pour identifier ses forces, ses défis et améliorer ses apprentissages. Respecter les principes d'intégrité intellectuelle. Profiter des différentes occasions d'évaluation, d'auto-évaluation et d'évaluation par les pairs pour réguler ses apprentissages. Réfléchir sur ses progrès et ses défis et se fixer des objectifs d'apprentissage pour contribuer à développer sa motivation intrinsèque.
Parents	Avoir une rétroaction claire et régulière de la part de l'école concernant les progrès de l'enfant (connaissances, compétences, compréhension conceptuelle). Recevoir un bulletin à différentes périodes de l'année qui présente le cheminement scolaire de son enfant. Participer à l'élaboration du PI pour l'enfant, au besoin. Avoir accès aux évaluations.	Collaborer à l'évaluation lorsque demandé. Appuyer les enseignants et leur enfant dans la démarche proposée afin d'assurer la réussite scolaire. Discuter avec leur enfant de l'atteinte des objectifs en lien avec les preuves qui lui sont présentées. S'informer pour comprendre l'évolution des apprentissages de leur enfant pour mieux l'accompagner et le soutenir dans ses forces et ses défis.

	Être informés des normes et modalités d'évaluation auxquelles seront soumis leur enfant. Communiquer avec la direction et l'enseignant. Présenter une demande de révision de note pour une évaluation sommative. Être informés dans un délai raisonnable des périodes d'évaluation obligatoires.	S'informer pour comprendre les objectifs d'apprentissage et les progrès réalisés par leur enfant. S'intéresser et accompagner leur enfant dans leurs études et dans les différents projets proposés. S'assurer de la présence à l'école de leur enfant lors des périodes d'évaluation obligatoires.
Coordonnatrice/ Coordonnateur		S'assurer de faire une révision de la politique d'évaluation annuellement avec la direction pédagogique. Soutenir les enseignants, à travers l'élaboration des modules, pour intégrer la philosophie de l'IB en matière d'évaluation. Diffuser la politique d'évaluation à l'ensemble de la communauté scolaire. Communiquer les orientations de l'IB en matière d'évaluation et réguler leur mise en application.
CSS	Imposer des épreuves obligatoires en fin de cycle seulement	
MEQ	Imposer des épreuves obligatoires en fin de cycle seulement	

PROCESSUS DE RÉVISION

Dernière mise à jour : 21 novembre 2025

La politique d'évaluation de l'établissement sera révisée par la direction pédagogique composée de la direction de l'école, la directrice adjointe, des coordonnatrices du PP ainsi que des enseignants siégeant au comité de la réussite. Les membres du comité Vie pédagogique peuvent également être consultés dans cette démarche de révision si le besoin s'en fait ressentir. Lors de cette révision, les membres s'assureront que tout ce qui a été établi dans cette politique s'applique toujours afin de faire les modifications nécessaires pour l'année suivante

La politique d'évaluation sera diffusée sur le site Internet de l'école et sera disponible pour l'ensemble du personnel de l'établissement.